

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

CHAMBRES REUNIES

SÉANCES DU 6 JUILLET 1950 AU 20 JUILLET 1950
ET SEANCES DU 11 AOÛT 1950

TABLE ALPHABETIQUE DES MATIERES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre des Chambres réunies » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires), *Ann.* (Annales parlementaires).

B

Bureau définitif. — V. Chambres législatives

C

Chambres législatives.

BUREAU DÉFINITIF DES CHAMBRES RÉUNIES.

Nomination du bureau définitif (6 juillet 1950).

Ann. — M. De Schryver, député, propose M. Van Cauwelaert comme président et M. Struye comme président suppléant. En ce qui concerne les secrétaires, il propose les candidatures de MM. Hanquet, Maes et Héger, p. 5.

M. Buset, député, propose M. Soudan pour la présidence, M. Matagne pour la vice-présidence et MM. Juste et Bouilly pour les postes de secrétaires, p. 5.

M. Coulonvaux, sénateur, propose M. Joris pour la vice-présidence et M. Massonnet comme secrétaire, p. 5.

M. Terfve, député, propose M. Lahaut pour la vice-présidence et M. Glineur comme secrétaire, p. 5.

M. Duvieusart, premier ministre, fait remarquer qu'il n'est jamais entré dans l'intention du gouvernement de faire pression sur les délibérations des Chambres, p. 5.

M. Van Cauwelaert est proclamé président de l'assemblée des Chambres réunies. — M. Struye est élu président suppléant, p. 10.

MM. Joris, député, et Matagne, sénateur, sont proclamés vice-présidents de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

MM. Juste et Héger, députés, et MM. Bouilly, Massonnet et Hanquet, sénateurs, sont proclamés secrétaires de l'assemblée des Chambres réunies, p. 11.

Nomination du bureau définitif pour les travaux des Chambres réunies durant le mois d'août 1950. (11 août 1950.)

Ann. — Le bureau qui a dirigé les travaux des Chambres réunies en leur session du mois de juillet est réélu, p. 184.

BUREAU PROVISOIRE DES CHAMBRES RÉUNIES.

Nomination du bureau provisoire (6 juillet 1950).

Ann. — M. Van Overbergh, doyen d'âge, sénateur, préside l'assemblée et annonce la constitution d'un bureau provisoire, p. 3.

CHAMBRES RÉUNIES. — TABLE DES MATIÈRES. 1950.

Chambres législatives (suite)

Sont nommés . Secrétaires . MM. Flamme et Leynen, du Sénat, et MM. Van der Schueren et Meyers, de la Chambre, p. 3. — Scrutateurs . MM. Rolland et Gilis, du Sénat, et MM. De Kinder et Piers, de la Chambre, p. 3.

CLOTURE.

Ann. — M. Coulonvaux, sénateur, remercie les présidents pour la remarquable façon dont ils ont dirigé le déroulement des travaux de l'assemblée des Chambres réunies. — M. Edg. De Bruyne, sénateur, rend également hommage aux présidents, p. 181.

M. le président Van Cauwelaert remercie l'assemblée en son nom et en celui de M. Struye pour l'hommage qui leur a été rendu ainsi que pour la collaboration de l'assemblée, p. 181 (20 juillet 1950).

INCIDENTS SURGIS AU COURS DES SÉANCES DES CHAMBRES RÉUNIES.

Ann. — M. Hoyaux, député, donne connaissance d'un article qui aurait été écrit par M. Leemans durant la guerre et invite ce dernier à se retirer du débat, p. 5. — Discours de MM. Struye, président du Sénat (qui défend M. Leemans); Buset, député (qui fait allusion à un article écrit durant la guerre par M. Struye); Edg. De Bruyne, sénateur (qui fait allusion à l'attitude de M. Vos durant la guerre 1914-1918); Vos, sénateur (qui fait remarquer que jamais il n'a été infidèle à l'idée nationale); Spaak, député (qui fait remarquer que ceux qui ont souffert dans les camps de concentration ne peuvent admettre que M. Leemans puisse prendre part au débat); Behogne, m. trav. prév. soc. (qui fait remarquer qu'au cours de la dernière campagne électorale l'auto-radio du parti socialiste a déclaré à Charleroi : « Behogne et Duvieusart sont deux inciviques »); Leemans, sénateur (qui déclare ne pas avoir écrit l'article dont question); Spaak, député (qui déclare ne pas être satisfait de la déclaration de M. Leemans); De Cooman, député (qui déclare qu'aucun militant socialiste responsable n'a attaqué M. Behogne); Borremans, député (qui estime que M. Leemans est indigne de siéger dans l'assemblée); le baron de Dorlodot, sénateur (qui propose l'abrogation de la loi de 1945 par chaque assemblée séparée); Hoyaux, député (qui déclare ne pas couvrir les attaques auxquelles M. Behogne a fait allusion); Spinoy, député (qui déclare que l'article qui est imputé à M. Leemans a été écrit par Karel Engelbeen) et Gailly.

Chambres législatives (suite)

député (qui révèle une photographie de M. Leemans entouré de collaborateurs qui déjà ont été condamnés à mort), pp. 5 à 10 (6 juillet 1950).

L'incident est clos.

Fait personnel de M. Anseele, député (qui justifie un voyage qu'il a fait en Allemagne durant la guerre), p. 90. Observations du comte Carton de Wiart, m. j., et de MM. Kiebooms, De Schryver et Spaak, députés, pp. 91 et 92 (14 juillet 1950).

Fait personnel du comte d'Aspremont Lynden au sujet du discours prononcé par M. Gailly et plus spécialement quand il fait allusion aux relations qui existaient entre le Roi et H. de Man, p. 125 (18 juillet 1950).

PÉTITIONS AUX CHAMBRES RÉUNIES.

Ann. — Discours de M. Buset, député (concernant le droit de pétitionnement), p. 11 (6 juillet 1950).

PRÉSIDENCE DES CHAMBRES RÉUNIES.

Ann. — M. Van Cauwelaert, président de la Chambre des représentants, ouvre la séance des Chambres réunies, p. 2.

La séance est suspendue. — Elle est reprise sous la présidence de M. Van Overbergh, doyen d'âge, sénateur, p. 2.

Par motion d'ordre M. Van Cauwelaert fait allusion aux circonstances dans lesquelles M. Struye et lui-même ont voulu assumer la présidence provisoire de l'assemblée, p. 3. — Observations de MM. Van Remoortel, sénateur (concernant la présidence de l'assemblée et le règlement des Chambres réunies); Doutrepont, sénateur, et Spaak, député (concernant la traduction des discours), pp. 3 et 4.

M. Van Cauwelaert est proclamé président de l'assemblée des Chambres réunies, p. 10. — Il remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait, p. 11.

M. Struye est élu président suppléant, p. 10.

M. Van Cauwelaert adresse les remerciements de l'assemblée au doyen d'âge, M. Van Overbergh, p. 12 (6 juillet 1950).

M. le président Van Cauwelaert fait constater que les services compétents ont fait les efforts nécessaires pour faciliter la tâche des membres de l'assemblée et rend hommage aux membres de la commission spéciale du règlement pour la rapidité avec laquelle ils ont élaboré le projet soumis à l'assemblée, p. 14 (11 juillet 1950).

M. le président Van Cauwelaert remercie l'assemblée en son nom et en celui de M. Struye, pour l'hommage qui leur a été rendu, ainsi que pour la collaboration de l'assemblée, p. 181 (20 juillet 1950).

Constitution du bureau pour les travaux du mois d'août 1950.

Ann. — M. le président Van Cauwelaert remercie l'assemblée pour la marque de confiance qu'elle vient de donner à l'ancien bureau de l'assemblée. — Il prie M. le président Struye de présider l'assemblée, p. 184 (11 août 1950).

M. le président Struye souhaite la bienvenue dans les locaux du Sénat à MM. les membres de la Chambre des représentants, p. 184 (11 août 1950).

M. le président Struye propose de constituer une délégation qui irait rendre hommage au Roi après la prestation de serment de S. A. R. le prince Baudouin, p. 185 (11 août 1950).

RÈGLEMENT DES CHAMBRES RÉUNIES.**Projet de règlement pour l'Assemblée des Chambres réunies, convoquée par arrêté du Régent en date du 4 juillet 1950.**

Doc. — N° 1. Rapport de M. Pholien.

N° 2. Amendements de MM. Vermeylen, Terfve, Brunfaut, Rolin, Piérard et Juste et sous-amendement de M. Rolin.

Constitution d'une commission du règlement (6 juillet 1950).

Ann. — Le président propose de constituer une commission chargée de préparer un projet de règlement, p. 11.

M. Terfve, député, demande que le groupe communiste puisse être représenté par M. Taillard.

La proposition du président est adoptée, p. 11.

Discussion et vote (11 juillet 1950).

Chapitre I^{er}.

Les articles 1^{er} à 4 sont adoptés, p. 14.

Chapitre II.

Article 5.

Le baron de Dorlodot, sénateur, demande de supprimer l'article 5, p. 16.

Articles 6 et 15.

Observations de MM. Vermeylen, sénateur (concernant l'heure de clôture et concernant les pouvoirs conférés au président) et Pholien, rapporteur (qui demande de ne pas modifier les articles), p. 16.

Les amendements de M. Vermeylen se rapportant à ces deux articles ne sont pas adoptés, p. 17.

Article 17.

M. Terfve, député, demande que la clôture des débats ne puisse être prononcée qu'à la majorité des deux tiers de l'assemblée. Observations de MM. Pholien, rapporteur, Spaak, député, De Schryver, député, et Lefebvre, député (relatives à la clôture des débats), pp. 17 à 19.

L'assemblée des Chambres réunies rejette l'amendement de M. Terfve par 233 voix contre 146, p. 19.

Chambres législatives (suite)

L'amendement de M. Brunfaut n'est pas adopté, p. 20.

L'amendement subsidiaire de M. Vermeylen est adopté, p. 20. Les articles 5 à 17 sont adoptés, p. 20.

Chapitre III.**Article 18.****Amendements de MM. Rolin, Piérard et Juste et sous-amendement de M. Rolin.**

Discours de MM. Rolin, sénateur (qui propose le scrutin secret); Pholien, rapporteur (qui fait remarquer que la Constitution prévoit que tous les votes soient publics); Gillon, sénateur (qui estime que chacun doit assumer ses responsabilités); Piérard, député (qui justifie son amendement); Buisseret, sénateur (qui déclare que les circonstances exigent que les parlementaires puissent voter d'après leur conscience); Van Remoortel, sénateur, et Fayat, député (qui demandent d'adopter le vote secret); De Schryver, député (qui estime qu'il n'y a pas lieu d'adopter le vote secret) et Bohy, député (qui se déclare partisan du vote par appel nominal), pp. 20 à 24. Observation de M. Juste, p. 25.

L'amendement de M. Rolin est rejeté par 202 voix contre 176, p. 25.

L'amendement de M. Piérard vient à tomber.

L'amendement de M. Juste n'est pas retenu.

L'article 18 est adopté, p. 25.

Articles 19 à 24.

Adoptés, p. 26.

Chapitre IV.

Articles 25 à 30.

Adoptés, pp. 26 et 27.

Chapitres V, VI et VII.

Articles 31 à 44.

Adoptés, pp. 27 et 28.

Le règlement est ainsi adopté.

D**Délégation de pouvoirs. — V. Roi et famille royale.****Droit constitutionnel.****IMPOSSIBILITÉ DE RÉGNER.****Délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945.**

Doc. — N° 3. Projet d'adresse au Prince-Régent déposée par MM. Spaak, Coulonvaux, Rolin et Lefebvre.

N° 4. Projet de décret constatant que l'impossibilité de régner de S. M. le roi Léopold III a pris fin, déposé par M. le premier ministre.

N° 5. Projet d'adresse au Prince-Régent déposé par M. le premier ministre.

N° 6. Amendement proposé par MM. Rolin, Bohy, Lefebvre et Coulonvaux au projet de décret.

N° 7. Motion proposée par MM. Fayat et Rey, par laquelle les Chambres réunies décident d'instituer une commission qui fera rapport sur les questions d'interprétation constitutionnelle soulevées par les attitudes et actes du roi Léopold III depuis le 10 mai 1940.

N° 8. Rapport de M. du Bus de Warnaffe, fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de décret et les projets d'adresse au Prince-Régent.

N° 9. Motion proposée par MM. Hoste, Lilar, Van Glabbeke, Holvoet, Vreven et D'haeseleer, par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser au cours de la session un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950.

Déclaration du gouvernement (11 juillet 1950).

Ann. — Discours de MM. Duveiusart, premier ministre (qui expose les motifs justifiant l'arrêté du 4 juillet 1950 pris en application de la loi du 19 juillet 1945, donne lecture du projet d'adresse au Prince-Régent et propose de constater que l'impossibilité de régner a pris fin); Spaak, député (qui propose une adresse de reconnaissance au Prince-Régent); Bohy, député (qui demande de renvoyer en commission le texte soumis par le gouvernement); De Schryver, député (qui estime qu'il serait préférable de renvoyer le projet de décret en commission après la clôture de la discussion et déclare que l'adresse au Prince-Régent de M. Spaak et consorts contient un blâme pour le Roi), pp. 29 et 30.

Observations de MM. Spaak, député, De Schryver, député, et Bohy, député, p. 31.

Suite de la discussion (12 juillet 1950).

Discours de MM. Bohy, député (concernant : le pourcentage des voix en faveur de Léopold III, la déclaration ministérielle du gouvernement Duveiusart, la convocation hâtive des Chambres réunies et le respect de la Constitution); R. Lefebvre, député (concernant : la constitutionnalité de la loi du 19 juillet 1945, l'impossibilité politique et morale de régner, le message royal du 15 avril 1950 et l'application des principes constitutionnels relatifs à l'exercice des prérogatives royales); Larock, député (concernant : les témoignages de M. Dabin et

Droit constitutionnel (suite)

du chanoine Dermine, le différend surgi entre les ministres et le Roi en 1940, les instructions adressées par le roi Léopold III aux diplomates belges, l'entrevue de Berchtesgaden, l'attitude de Léopold III envers la résistance et à l'égard des collaborateurs, les relations avec H. de Man, le testament politique de Léopold III, la lettre de Walter Baels, qui a été interceptée par les alliés, les sentiments du Roi à l'égard du gouvernement belge à Londres et de la cause alliée, le mariage du Roi, la reprise des titres Saxe-Cobourg-Gotha et les rapports de Léopold III avec les autorités occupantes) et Terfve, député (concernant : les raisons pour lesquelles son groupe ne peut admettre le retour de Léopold III, raisons qui reposent : 1° sur son opposition au principe même de la monarchie; 2° sur le fait que pour son groupe Léopold III n'est plus qualifié à remplir les fonctions de Roi constitutionnel, et 3° sur l'utilisation que la bourgeoisie capitaliste et réactionnaire et ses alliés entendent faire de Léopold III), pp. 33 à 48.

Discours de MM. De Vleeschauwer, ministre de l'intérieur (concernant la régularité de la convocation des Chambres réunies); Spinoy, député (concernant le bilinguisme); Bohy, député (qui déclare déposer une motion par laquelle il est constaté que l'assemblée est irrégulièrement constituée); Duvieusart, premier ministre (qui considère que la motion est irrecevable), et Vermeylen, sénateur (qui fait remarquer que la convocation des Chambres réunies est de l'attribution des ministres), pp. 48 à 51.

La motion déposée par MM. Bohy et Vermeylen n'est pas adoptée, p. 51.

Observations de MM. Buset, député, de M. le président (concernant l'interprétation de l'article 15 du règlement) et de M. Spaak, député (concernant l'interview que le premier ministre a accordée à la presse du matin), p. 52.

Discours de MM. le baron van der Straten-Waillet (concernant : l'inviolabilité du Roi, la consultation populaire, les dispositions constitutionnelles, les efforts tentés en vue d'aboutir à une solution dans la concorde, l'accusation de coup de force portée contre le gouvernement appuyé sur sa majorité, la responsabilité ministérielle et l'hommage que le gouvernement s'approprie à rendre au Prince Régent); Spaak, député, Duvieusart, p. m., et R. Lefebvre, député (concernant l'interview que le premier ministre a accordé le matin à la presse et relative au message royal), pp. 52 à 56.

Reprise de la discussion (13 juillet 1950).

M. Duvieusart, p. m., dépose un projet d'adresse à Mgr le Prince Régent, p. 57.

Observations de MM. Catteau, sénateur, et Larock, député (concernant une intervention du ministre de l'intérieur, omise dans le *Compte rendu analytique*), p. 58.

Discours de MM. Coulonvaux, sénateur (concernant : le caractère plutôt politique que juridique de la crise royale, le manque d'information du public des éléments complexes de la question royale, l'évolution de la question royale jusqu'au projet de compromis après le message du Roi, les pourparlers des trois partis en vue d'arriver à un accord, l'absence de toute allusion à cet accord depuis l'avènement du gouvernement homogène, la signification qu'il convient de donner à l'article 82 de la Constitution, le dilemme devant lequel le pays est placé, la nature véritable du pouvoir du Roi, l'étendue, la majesté, la dimension de la substance politique de la royauté, les résultats de la consultation populaire en Wallonie et dans la capitale, la division politique profonde soulignée par la consultation populaire, l'importance de savoir si tout compromis est définitivement écarté pour l'avenir, et le vote négatif probable de la grande majorité des libéraux); Vermeylen, sénateur (concernant : le sens exact de l'expression « impossibilité de régner », les compétences résiduelles du parlement, le fait que ce n'était pas « par le fait de l'ennemi » que le Roi était dans l'impossibilité de régner, la déclaration de M. van der Straten-Waillet que cette impossibilité a pris fin le 4 juin 1950, la constatation que dès lors l'impossibilité de régner ne découle pas des actes du Roi mais du jugement de tous les électeurs, l'inviolabilité du Roi, telle qu'elle a été discutée en commission, la portée des actes politiques du Roi, pour autant qu'ils sont ou ne sont pas couverts par la responsabilité ministérielle, une observation de M. Kiebooms, le fait pour le Roi de s'être placé en dehors de la Constitution, l'application de l'article 60 de la Constitution, le testament politique du Roi, la lettre du 14 juillet 1945 du Roi au Prince Régent, le vote des femmes et les espoirs que le P. S. C. y avait mis, le caractère consultatif de la consultation populaire, l'attitude des socialistes envers la monarchie constitutionnelle, les libéraux et la consultation populaire, le message du 15 avril 1950 et l'attitude du P. S. C., les indications fournies par les élections de juin 1950, l'abîme creusé sur le plan national et les conséquences possibles sur le plan international, le retour du Roi comme point de discorde entre la droite et la gauche, les points de vue de la presse étrangère en ce qui concerne la question royale, le rapport de M. Max-Léo Gérard sur la monarchie et sa fonction, la raison pour laquelle l'orateur a demandé le vote secret dans le projet de règlement, la question de savoir si le Roi est toujours au dessus des partis et la nécessité de sauvegarder avant tout le salut de la

Droit constitutionnel (suite)

nation); Gillon, sénateur (concernant : les situations successives depuis 1948 créées à la suite des décisions du parlement dans la question royale, le rejet en octobre 1948 de la proposition instaurant une consultation populaire, les élections de juin 1949, la consultation populaire et son caractère purement consultatif, ses entretiens avec le Roi, le vote négatif de l'agglomération urbaine bruxelloise, la majorité précaire du P. S. C., la détente opérée par le message royal, le caractère intempestif de la dissolution et les conséquences possibles du retour du Roi); Van Remoortel, sénateur (concernant : les conséquences juridiques du second mariage du Roi et sa validité, les droits de l'épouse royale, les droits du prince Alexandre et des proches parents de l'épouse royale, le parallélisme entre le cas du duc de Windsor et celui de Léopold III, la possibilité pour le Roi de rétablir l'union autour du prince Baudouin), et Borremans, député (concernant : l'attitude des hommes de la résistance et des prisonniers politiques devant le problème royal, l'apport de certains groupes séparés à la majorité du P. S. C., la politique poursuivie contre les prisonniers politiques, et les résistants et la résolution des communistes de s'opposer au retour du Roi), pp. 58 à 74.

Par motion, M. Van Remoortel, sénateur, propose la création d'une commission de vingt et un membres ayant pour mission d'étudier le statut de l'épouse du Roi et de son fils Alexandre, p. 74.

Observations de M. le président et de M. Bohy, p. 74.

La recevabilité de la motion n'est pas adoptée, p. 74.

Reprise de la discussion (14 juillet 1950).

Discours de MM. Pholien, sénateur (concernant : les circonstances dans lesquelles fut votée la loi de 1945, le décret instaurant la Régence, l'acquisition de la majorité par le P. S. C., la note envoyée le 6 décembre 1940 par M. Spaak au corps diplomatique, la déclaration faite par M. Pierlot le 17 septembre 1944 relative à la reprise par le Chef de l'Etat des prérogatives constitutionnelles, la déclaration faite par M. Spaak relative à l'honneur du Roi et les négociations en 1940 avec l'Allemagne); Spaak, député (concernant la capitulation en 1940), et Pholien, sénateur (concernant : un discours prononcé par M. Spaak le 19 décembre 1939 louant le Roi, la création de l'O. T. A. D., les relations avec les autorités alliées, l'inviolabilité du Roi, le commandement personnel de l'armée exercé par le Roi, les *Mémoires* de Weygand, de Gaulle et Churchill, relatant que l'armée belge devait être sacrifiée, et le complot étranger qui est le point de départ du drame royal), pp. 78 à 84.

La séance est suspendue.

Reprise de la discussion (14 juillet 1950).

M. Pholien, sénateur, rappelle des paroles qui ont été prononcées au Sénat par M. Rolin et relatives à l'affaire royale, pp. 84 et 85.

Un projet de décret constatant que l'impossibilité de régner n'a pas pris fin est déposé par MM. Rolin, R. Lefebvre et Coulonvaux, p. 85.

M. De Schryver, député, propose de renvoyer en commission les projets déposés, p. 86.

Observations de M. Bohy, député, et de M. le président (au sujet de la composition de cette commission), p. 86.

M. Van Remoortel, sénateur, apporte une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne une motion qu'il a déposée, p. 86.

Discours de M. Hoyaux, député (concernant : les conséquences qu'entraînerait le retour du Roi, l'attitude de la résistance à l'égard du problème royal, les erreurs qui sont reprochées au Roi, l'attitude de la presse catholique à l'égard du roi Léopold II, les articles écrits par M. Leemans durant la guerre, et le point de vue des prisonniers politiques dans l'affaire royale), pp. 86 à 90.

Discours de M. Rey, député (concernant : les moyens à utiliser pour arriver à une solution de concorde, l'atmosphère du pays dans laquelle on essaye d'imposer le retour inconditionnel du Roi, la division de l'opinion sur l'attitude du Roi pendant la guerre, la disgrâce de M. Pierlot, les conseillers de Léopold III, la signification de la politique du P. S. C. à l'égard du problème wallon, le message royal après la consultation populaire et l'ultime effort qui pourrait encore être accompli à Prégny par M. Duvieusart en vue d'arriver à la concorde nationale), et M. Fayat, député (concernant : les voix de préférence recoltées par M. Delwaide, l'inviolabilité du Roi en relation avec les responsabilités ministérielles, la commission chargée d'examiner la question des prérogatives constitutionnelles, l'activité du Roi depuis mai 1940, le mariage du Roi, l'attitude de S. Em. Mgr Van Roey, et les voyages de Léopold III à Berchtesgaden et à Vienne), pp. 92 à 98.

Une motion est déposée par MM. Rey et Fayat, tendant à instituer une commission qui ferait rapport sur les questions d'interprétation constitutionnelle soulevées par les attitudes et les actes du roi Léopold III depuis le 10 mai 1940, p. 98.

Droit constitutionnel (suite)

Reprise de la discussion (18 juillet 1950).

Discours de MM. Joris, député (concernant : les difficultés internationales menaçant la paix, le protocole intervenu à la suite du message royal après la consultation populaire et le danger que constitue le retour inconditionnel du Roi); Colard, député (concernant : l'aspect linguistique du problème flamand, l'aspect politique du problème wallon, le fédéralisme, la représentation des différents partis et la signification de la consultation populaire); Glineur, sénateur (concernant l'incidence de la question royale dans les domaines politique, social, économique, financier et administratif et concernant le testament politique du Roi); Rolin, sénateur (concernant : les motifs pour lesquels l'opposition ne pourra voter l'adresse du gouvernement au Prince Régent, les causes d'impossibilité de régner, le caractère conditionnel de l'inviolabilité du Roi, le caractère synallagmatique des droits du Roi et des droits de la nation, l'incident qui a surgi entre l'orateur et H. de Man durant la guerre, l'attitude du Roi à l'égard de la résistance et à l'égard des collaborateurs, les réactions du Roi envers la presse censurée, l'aspect juridique et l'aspect moral de la situation du Roi et les difficultés relatives au statut de la belle-famille de Léopold III et celles résultant de la reprise des titres allemands); Buisseret, sénateur (concernant : l'impossibilité politique et morale de régner, la propagande faite par le P. S. C., l'esprit dans lequel certains électeurs ont voté oui lors de la consultation populaire, les efforts faits par l'opposition afin d'arriver à une solution nationale, l'atmosphère dans laquelle s'effectuerait le retour du Roi, l'impossibilité pour le Roi d'être l'arbitre indépendant, le degré du prestige dont le Roi jouit à l'étranger et les tentatives qui ont été faites pour amener le Roi à encourager la population dans sa résistance et à se rapprocher des nations alliées), et Gailly, député (concernant : la position ouvrière dans la question royale, l'hospitalité offerte en 1940 par la France à la Belgique, le pacte autorisant la Belgique à rompre la sécurité collective tout en gardant le droit de faire appel à ses garants franco-britanniques, l'attitude du Roi durant la guerre, l'hommage rendu au Prince Régent, la collaboration de H. de Man, les moyens utilisés pour l'obtention de la majorité, l'intervention du cardinal, les accusations formulées par M. Behogne à l'égard du parti socialiste de Charleroi, la force économique des « non », la contribution apportée par les travailleurs à la lutte contre Hitler et les aspects syndicaux, économiques et sociaux du testament du Roi), pp. 102 à 125.

Une motion est déposée par MM. Hoste, Lilar et consorts, par laquelle les Chambres réunies émettent le vœu de voir se réaliser un accord s'inspirant du message royal du 15 avril 1950 et du compromis du 22 avril 1950, p. 126.

Observations de MM. Fayat, député (concernant le vote de la motion qu'il a déposée avec M. Rey), et De Schryver, et Spaak, députés (au sujet de la clôture du débat), pp. 126 et 127.

Reprise de la discussion (19 juillet 1950).

Discours de M. Hoste, sénateur (concernant : le fonctionnement défectueux de nos institutions, le travail effectué par la commission ayant pour mission d'émettre un avis au sujet des prérogatives royales et sur les rapports réciproques des grands pouvoirs publics, la signification du message royal et les motifs qui justifient la motion que l'orateur a déposée), pp. 130 à 132.

Vote sur la motion déposée par MM. Fayat et Rey.

Le président fait remarquer que cette motion est irrecevable, p. 133.

Observations de M. Rolin, sénateur (au sujet de l'interprétation de l'article 15 du règlement), p. 133.

La motion n'est pas adoptée, p. 134.

Observations de MM. Duvieusart, p. m., et Hoste, sénateur (au sujet de la discussion de la motion déposée par M. Hoste), p. 134.

Discours de M. Gillon, sénateur (concernant la réaction que provoquerait le retour du Roi), p. 134.

Observations de MM. Spaak, député, et Duvieusart, p. m., pp. 134 et 135.

Discours de M. Spinoy, député (concernant : les arguments que les socialistes flamands entendent produire contre le retour inconditionnel du Roi, les hésitations dans l'attitude du Roi depuis la libération, les efforts tentés par son parti afin d'arriver à une solution, les résultats de la consultation populaire, les raisons pour lesquelles le P. S. C. a obtenu la majorité, la question linguistique, les accusations portées contre le gouvernement de Londres, la question de l'inviolabilité du Roi, la belle-famille du Roi et l'impossibilité pour les socialistes de se réconcilier avec un gouvernement du Roi), pp. 135 à 139.

M. du Bus de Warnaffe, député, dépose le rapport de la commission spéciale qui a examiné le projet de décret et les projets d'adresse au Prince Régent, p. 139.

Droit constitutionnel (suite)

Discours de MM. Lahaye, député (concernant : la majorité obtenue par les léopoldistes lors de la consultation populaire, les raisons pour lesquelles un retour du Roi est nécessaire, l'inconstitutionnalité de la loi du 19 juillet 1945, la critique dont ont été l'objet les autres rois belges, le dossier de Londres, l'attitude du gouvernement à Limoges, le livre écrit par Charles Houdret et les manifestations en faveur du Prince Régent); Merlot, député (concernant : la révolte des provinces wallonnes, la politique de Léopold III à l'égard de la Flandre, la tactique militaire commandée par le Roi, l'attitude du Roi à l'égard des prisonniers wallons, la résistance wallonne, la lettre adressée par M. Marcel Philippart au Roi en 1941, la structure de la consultation populaire, le fédéralisme, l'autonomie des régions et le caractère permanent des revendications wallonnes); Dejace, député (concernant la théorie du fascisme); A. Van Acker, député (concernant : les relations entre le Roi et M. Pierlot, le désordre social régnant en Belgique, les conséquences de la consultation populaire, les causes de l'impossibilité d'un retour du Roi, l'attachement de la population belge à la royauté, la possibilité d'un effacement du Roi en faveur du prince Baudouin, et la menace que constituerait le retour du Roi); Van Glabbeke, député (concernant l'inopportunité d'un retour inconditionnel du Roi et la possibilité de promouvoir une réconciliation dans le sens du message royal); Buset, député (concernant la position des socialistes après que le P. S. C. aura mis fin, du point de vue légal formelle, mais non pas moralement ni politiquement, à l'impossibilité de régner); De Muyter, député (au sujet de l'opportunité d'un effacement du Roi, et Spaak, député (concernant : les raisons politiques, morales et sentimentales pour lesquelles il s'oppose à un retour du Roi, les efforts tentés pendant des années pour arriver à une solution de concorde nationale, l'abus fait par la droite de l'argument juridique, les raisons pour lesquelles M. Van Acker a proposé au parlement la loi de 1945, le silence observé au cours du débat par le P. S. C., l'attitude de l'orateur à l'égard du Roi avant la guerre, la version des événements de Wijndendaele telle qu'elle a été donnée par M. Pierlot, la consultation que MM. Devèze, Pholien et Hayoit de Termicourt ont donnée au Roi, l'action du gouvernement à Limoges et à Londres, la lettre que l'orateur a adressée à Léopold III de Lisbonne, la lettre adressée au Roi en novembre 1943 par le gouvernement de Londres, la réparation exigée par le Roi lors de sa libération, l'entrevue de Sankt-Wolfgang, le danger que constitue la publication des conversations que le Roi a eues avec ses ministres, le symbole que doit représenter un Roi, les voyages du Roi à Berchtesgaden, le testament politique de Léopold III, la reprise des titres allemands, la responsabilité incombant au P. S. C., l'opinion des hommes qui ont souffert pour la patrie et le respect des droits de la minorité), pp. 139 à 159.

Observations de M. De Vleeschauwer, m. i. (au sujet de la fidélité du gouvernement de Londres à l'égard du Roi), p. 159.

Discours de M. Duvieusart, p. m. (concernant : les voies de droit pouvant conduire à une application sans heurts de la loi de 1945, l'impossibilité de se rallier à une abdication du Roi, la liberté d'appréciation avec laquelle son parti aborde le problème, les risques que courent nos institutions démocratiques, la façon dont l'opposition apprécie l'attitude du Roi, la position prise par le P. S. C. depuis septembre 1944, les injustices commises à l'égard du gouvernement de la Belgique pendant la guerre et à l'égard des hommes qui ont assumé pendant la guerre de graves responsabilités administratives et économiques, les conditions dans lesquelles les efforts pour arriver à une solution de conciliation ont échoué, les responsabilités incombant au P. S. C. et l'illégalité des grèves politiques), pp. 159 à 165.

Vote sur la motion déposée par MM. Hoste, Lilar et consorts.

Le président fait remarquer que la motion est irrecevable.

Observations de M. Van Glabbeke, député (qui défend cette motion et propose une modification), et de MM. Dierckx, Lefebvre, Rolin et Hoste, pp. 166 à 167.

La recevabilité de la motion n'est pas adoptée, p. 167.

Vote sur la motion déposée par MM. Hoyaux et Spinoy.

Observations de M. Spinoy, député, p. 167.

Le président déclare que la motion est irrecevable.

La recevabilité n'est pas adoptée, p. 167.

La discussion est close.

Projet de décret à prendre en conclusion de la délibération sur l'application de la loi du 19 juillet 1945.

Discussion (20 juillet 1950).

Discours de MM. Rolin, sénateur (concernant : la nature de l'impossibilité de régner à laquelle il va être mis fin, le droit de faire usage des grèves politiques, l'hypothèse d'une abdication et la possibilité de reprendre, avant le vote final, les négociations qui ont été rompues), et du Bus de Warnaffe, rapporteur (concernant : l'origine de la loi du 19 juillet 1945, la cause de l'impossibilité de régner le 19 juillet 1945 et le droit qui appartient aux Chambres réunies de constater la fin de l'impossibilité de régner), pp. 170 à 175.

Droit constitutionnel (suite)*Projet d'adresse au Prince Régent.*

Discours de MM. Huysmans, député (concernant : la façon dont le Prince Régent s'est acquitté de son rôle de Chef de l'Etat et les calomnies dirigées par certains journaux contre le Prince Régent), et De Schryver, député (qui expose l'attitude de la droite à l'égard du texte du projet d'adresse au Prince Régent et qui déclare désapprouver les attaques dirigées contre le Prince Régent comme Chef de l'Etat), pp. 175 à 177.

La discussion est close.

Constitution d'une délégation.

Le président propose de constituer une délégation pour faire part au Prince Régent de l'hommage qui lui est rendu, p. 178. M. Spaak, député, fait remarquer que son groupe ne pourra voter l'adresse au Prince Régent et que les parlementaires de son groupe refusent de faire partie de la délégation, et M. Terive, député, déclare que son groupe ne s'associera pas au vote d'une adresse au Prince Régent, p. 178.

La délégation est constituée, p. 178.

Vote (20 juillet 1950).

Discours de MM. Lefebvre, député (qui déclare que les groupes libéraux voteront sous réserve le projet d'adresse au Prince Régent mais qu'ils refusent de prendre part au vote sur le projet de décret); Hoste, sénateur (qui déclare également ne pas prendre part au vote sur le projet de décret); Spaak, député (qui déclare que les membres de son parti quitteront la salle au moment du vote et qu'ils iront porter leur adresse au Prince Régent pour lui rendre hommage); le baron de Dordodot, sénateur, et Lahaye, député (qui justifient leur vote affirmatif); De Schryver, député (qui fait remarquer que les membres du P. S. C. émettront leur vote en tant que membres d'assemblées législatives librement élus), et du Bus de Warnaffe, député (qui propose de modifier le texte du préambule du décret), pp. 178 et 179.

Décret.

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 198 membres présents, p. 180.

Le décret est porté à la connaissance du Roi et du Prince Régent.

Adresse.

Le projet d'adresse est adopté à l'unanimité des 232 membres présents, p. 180.

L'adresse est portée par la délégation à la connaissance du Prince Régent.

H

Hommage au Roi. — V. Roi et Famille royale.

Impossibilité de régner. — V. Droit constitutionnel.

I

Incidents. — V. Chambres législatives.

M**Motions d'ordre.****BOHY.**

Ann. — Concernant le lieu du défilé des troupes du 21 juillet 1950.

M. De Vleeschauwer, m. i., fait remarquer que ce défilé aura lieu au Cinquantenaire, p. 167 (19 juillet 1950).

L'incident est clos.

BUSET.

Ann. — Demande d'accorder la parole à M. le ministre de l'intérieur, le mettant ainsi en mesure de répondre à M. Bohy, p. 48 (12 juillet 1950).

EKELERS.

Ann. — Demande de lever la séance plus tôt, afin de permettre à certains membres de participer aux fêtes organisées à l'occasion du 11 juillet, p. 28 (11 juillet 1950).

SPINOV.

Ann. — Au sujet de l'article que M. Leemans a donné ordre d'écrire à Karel Engelbeen, p. 28 (11 juillet 1950).

L'incident est clos.

Motions d'ordre (Van Cauwelaert). — V. : Chambres législatives : Présidence des Chambres législatives.

P

Pétitions. — V. Chambres législatives.

Présidence des Chambres réunies. — V. Chambres législatives.

Q

Question royale. — V. Droit constitutionnel. — V. aussi : Roi et Famille royale.

R

Règlement des Chambres réunies. — V. Chambres législatives.

Roi et Famille royale.

ATTRIBUTION DE L'EXERCICE DU POUVOIR CONSTITUTIONNEL DU ROI A L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF DU TRÔNE, S. A. R. LE PRINCE BAUDOUIN.

Séance des Chambres réunies convoquées par arrêté royal du 10 août 1950, en vue de l'exécution de la loi portant attribution de l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à l'héritier présomptif de la Couronne.

Discussion et vote du projet de décret (11 août 1950).

Ann. — Le baron de Dordodot justifie son abstention au vote, p. 184.

La discussion générale est close.

Pendant l'appel nominal, une bombe fumigène est lancée de la tribune réservée, vers les bancs de la gauche socialiste.

La séance est suspendue.

M. le président Struye proteste contre le procédé inadmissible dont on vient d'user à l'égard du parlement, p. 184.

Le projet de décret est adopté par 351 voix et 8 abstentions, p. 185.

Se sont abstenus : MM. Terive, Bonenfant, Boulanger, le baron de Dordodot, Glineur (Georges), Glineur (Henri), Lahaut et Taillard.

Le projet est porté à la connaissance de S. A. R. Mgr le Prince royal.

Séance solennelle des Chambres réunies tenue le 11 août 1950, pour recevoir le serment constitutionnel de S. A. R. le prince Baudouin, duc de Brabant, prince de Belgique.

Ann. — Désignation de la députation chargée de recevoir Son Altesse royale et de l'introduire au sein de l'assemblée :

Pour la Chambre des représentants :

MM. Van Belle, premier vice-président; Joris, deuxième vice-président; Brunfaut et Philippart, vice-présidents; MM. Juste et Héger, secrétaires; MM. Marck, Merget et Masquelier, questeurs.

Pour le Sénat :

MM. Matagne, premier vice-président; Catteau, vice-président; De Boodt et Bouilly, secrétaires; De Man, Doutrepoint et Van Buggenhout, questeurs, p. 192.

Arrivée de Mgr le Prince royal, p. 192.

Lecture par MM. Hanquet et Maes du texte du décret attribuant l'exercice des pouvoirs constitutionnels du Roi à S. A. R. le Prince royal, p. 192.

Prestation de serment de S. A. R. le Prince royal, p. 193.

Discours de M. le président Van Cauwelaert, p. 193.

Allocution de Mgr le Prince royal, pp. 195 et 196.

HOMMAGE AU ROI LÉOPOLD III.

Ann. — M. le président Struye propose à l'assemblée des Chambres réunies qu'une délégation, composée conformément à l'accord intervenu entre les trois grands partis, se rendrait après la cérémonie de la prestation solennelle du serment du Prince royal, au château de Laeken pour rendre hommage à S. M. le Roi. — Cette proposition est acceptée, p. 185 (11 août 1950).